



Secrétariat Général à l'Economie Nationale
Le Secrétaire Général

COMMUNIQUE OFFICIEL
N°001/MIN/ECONAT/SG-ECONAT/CTY/2022

Le Ministère de l'Économie Nationale informe le public de la signature ce vendredi 15 avril 2022 des Arrêtés portant fixation des prix des produits pétroliers dans toutes les Zones d'approvisionnement du pays : Ouest, Est et Sud.

A cet effet, les prix des carburants à la pompe sont fixés de la manière ci-après :

Zone d'Approvisionnement Ouest :

Essence	: 2.195	FC/Litre
Gasoil	: 2.185	FC/Litre
Pétrole	: 1.800	FC/Litre

Zone d'Approvisionnement Est :

Essence	: 2.650	FC/Litre
Gasoil	: 2.600	FC/Litre
Pétrole	: 2.150	FC/Litre

Zone d'Approvisionnement Sud :

Essence	: 2.695	FC /Litre
Gasoil	: 2.690	FC /Litre
Pétrole	: 2.250	FC /Litre

Ce réajustement des prix est motivé par l'évolution considérable des paramètres de la structure des prix et la nécessité de maintenir l'équilibre du système d'approvisionnement du pays en produits pétroliers.

Fait à Kinshasa, le 16 AVR 2022

Célestin TWITE YAMWEMBO